



Intelligent Energy  Europe

ACTION DES ENTREPRISES ET DES INDUSTRIELS DU BATIMENT

Programme EPEE, WP4
Actes de l'atelier réuni le 5 décembre 2007

Lieu : établissements Lafarge,
5 boulevard Louis Loucheur, Saint-Cloud

Liste des participants

Pauline Belliot-Niget	Association Energies Durables en Ile-de-France
Sandrine Buresi	Association GEFOSAT
Daniel Cérézuelle	Association PADES
Robert Daussy	Club de l'Amélioration de l'Habitat
Didier Chérel	Ademe
Isolde Devalière	Sociologue, CSTB
Alexandre Dohy	Solfea
Ute Dubois	Economiste, ADIS/GRJM, Université Paris Sud
Bernard Hyon	Association GEFOSAT
Eric Lagandré	Agence Nationale pour Amélioration de l'Habitat
Michel Laviale	Consultant auprès de l'Ademe, MEDEF
Pascal Lemonnier	PUCA, Programme PREBAT
François Leblanc	CAPEB
Audrey Le Marec	Réseau Habitat et Développement
Valérie Louberssac	Compagnons bâtisseurs
Maurice Manceau	Groupe Point P
Pierre Nolay	Cabinet Alpheeis
Simon Poullaute	IDEMU
Emmanuel Poussard	Association Energies Durables en Ile-de-France
André Regef	Fondation Abbé Pierre
Emilie Salesse Gauthier	Comité de Liaison des Energies Renouvelables
Dominique Vollant	Groupe Lafarge

Débats animés par Didier Chérel et Bernard Hyon.

PRESENTATION DE L'ATELIER

Didier CHEREL, Ademe, regrette la faible représentation des industriels au présent atelier qui leur était principalement destiné. La CAPEB a en revanche répondu à l'invitation.

Bernard HYON, GEFOSAT, indique que Lafarge et Point P seront représentés lors des échanges de l'après-midi. L'intérêt de l'atelier est de faire le point sur le rôle des producteurs, des négociants et des techniciens en matière de précarité énergétique.

Pierre NOLAY, Cabinet d'études Alpheeis, rappelle que le programme européen EPEE a été conçu en 2005 et lancé en décembre 2006. Le projet vise à comparer les caractéristiques des phénomènes de précarité énergétique dans différents pays d'Europe : Royaume-Uni, Italie, Belgique, Espagne et France et à identifier différents indicateurs possibles. Les partenaires s'attachent également à définir les bonnes pratiques permettant de lutter contre ce phénomène.

L'atelier de ce jour participe de cette phase du projet, et les partenaires de l'atelier sont donc invités à faire état de leurs propositions. Il n'est en rien certain que des rencontres du même type ayant actuellement lieu dans les autres pays fassent ressortir les mêmes points qu'en France, les contextes nationaux conduisant à mobiliser des acteurs et des solutions sensiblement différents.

Un recueil des bonnes pratiques sera néanmoins établi à partir des synthèses de ces travaux, en recherchant quelles sont les solutions transposables d'un pays à l'autre. Ce recueil permettra de mettre en œuvre une série d'expériences dont la Ville de Paris est le partenaire pour la France.

Séance 1 (matin)

DEFINIR LA PRECARITE ENERGETIQUE

Isolde DEVALIERE, Sociologue, CSTB, explique que sa mission actuelle consiste à étudier la précarité énergétique, dont la définition et les critères sont loin d'être unifiés. Il ne sera donc pas aisé d'en faire une présentation simple. Le phénomène peut néanmoins être approché à partir de différentes données disponibles, sans qu'il soit possible de le quantifier de façon univoque.

Selon la définition anglaise, est considérée en situation de pauvreté énergétique toute personne étant en incapacité chronique de maintenir une température adaptée dans son logement en raison de faibles revenus et/ou de mauvaise qualité énergétique du logement. Cette définition comprend les trois éléments constitutifs du phénomène, qui ne se réduit pas à des difficultés de paiement.

Selon l'enquête SILC 2002-2005, 6,2% des Français se déclarent en incapacité d'assurer une température adéquate dans le logement en raison de faibles revenus et de mauvaises performances énergétiques du logement. L'échantillon de l'enquête est limité et les résultats en sont extrapolés. Mais celle-ci a le mérite d'exister et permet des comparaisons européennes.

Par ailleurs, selon l'enquête Logement de l'INSEE, 10% des personnes interrogées déclarent avoir eu froid dans leur logement au cours des douze derniers mois : mais la limite de l'enquête est que cette situation peut avoir été due à une défaillance technique. EDF estime de son côté que 12% de ses clients sont des clients précaires, ce qui signifie qu'ils consacrent au moins 10% des revenus annuels à la consommation énergétique (ce qui est une des définitions utilisées au Royaume-Uni).

Les données disponibles sont assez différentes, ce qui montre que la quantification de ce phénomène complexe dépend des variables utilisées. Les approches comptables disponibles

sont celles de la pauvreté monétaire, qui montre que 3,6 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, et qu'elles rencontrent donc probablement de grandes difficultés pour se chauffer. Selon l'approche de la pauvreté subjective ou « déclarative », on compte 2 millions de personnes déclarant avoir souffert du froid dans leur domicile au cours de l'année écoulée.

L'approche administrative, elle, s'appuie sur le nombre de bénéficiaires des Fonds de solidarité énergie, hébergés par les FSL, et dont les aides contribuent à faire face aux factures énergétiques. Ces fonds dont le total atteint 62 millions d'euros en 2006 sont notamment abondés par EDF et par les Conseils généraux. 300 000 personnes en bénéficient chaque année.

Si l'on retient des critères de logements inconfortables, indécents, voire indignes, la fondation Abbé Pierre recense 5,5 millions de personnes vivant en situation d'inconfort ou de surpeuplement. 3,7 millions de logements sont des logements-passoires et 3,4 millions sont dépourvus de chauffage.

La situation typique est celle de logements mal isolés dans lesquels la menuiserie laisse à désirer, comme le montrent les deux études menées dans l'Oise et en Gironde, puisque les FATMEE sont principalement mobilisés sur ces points. Les personnes déclarant avoir froid sont principalement des locataires de logements collectifs du secteur privé, souvent gérés par des copropriétés dégradées, datant d'avant 1949, ou du moins de 1974, dont les rendements de chauffages sont faibles et les bilans énergétiques médiocres.

Par ailleurs, un fort lien existe entre vulnérabilité économique et précarité énergétique. Les populations à risque sont les moins de 25 ans et les plus de 60 ans, les personnes isolées, les familles monoparentales, les couples sans enfants, et les ménages dont les taux d'effort sont très élevés : c'est par exemple le cas d'une famille comptant deux enfants et locataire d'un trois-pièces, dont les charges fixes représentent 49% pour un revenu de 1,5 fois le SMIC.

Les informations disponibles sur les bénéficiaires du FSE montrent que les personnes en situation d'impayé de factures énergétiques sont surtout des accédants à la propriété privée et des locataires du parc social.

Au Royaume-Uni, le gouvernement a estimé la probabilité de se trouver en situation de « fuel poverty » en fonction de la performance énergétique des logements, repérée sur une échelle allant de 1 à 120. L'efficacité énergétique moyenne correspond à l'indice 65 : la probabilité de se trouver en situation de précarité est de 3% pour les habitants de logements de ce type, mais de 41% pour les logements dont l'indice est inférieur à 20.

Le développement de ce type d'indicateurs permettant de croiser la prise en compte des revenus et la qualité énergétique des logements semble nécessaire, tout comme ceux permettant de croiser le niveau du « reste à vivre » et la part des dépenses énergétiques, ou encore le niveau de température avec la situation économique et la qualité énergétique du logement.

Les critères du nombre d'occupants et les situations de vulnérabilité des personnes (âge, handicap) devront également être pris en compte, tout comme l'influence des variables climatiques. Une étude que mènera prochainement **Isolde DEVALIERE** permettra donc de croiser les facteurs afin de disposer d'une meilleure connaissance du phénomène en France.

Didier CHEREL précise que l'Ademe est en train d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un observatoire sur les questions d'énergie, de solidarité et de logement, car le manque de données qualitatives et quantitatives est criant en France, où, pourtant, des dispositifs de lutte contre les impayés d'énergie existent depuis vingt ans, et où, au-delà de la question des impayés, les parties prenantes, dont les collectivités, ont été incitées à agir de façon préventive sur le phénomène, c'est-à-dire en agissant du point de vue technique.

Malgré cela, ce n'est qu'aujourd'hui que le besoin d'un savoir objectif se fait ressentir nettement, ce qui se traduit par le fait que les acteurs rencontrés en vue d'établir un observatoire semblent répondre positivement, du moins en ce qui concerne la transmission des informations dont elles disposent.

Daniel CERZUELLE, Programme autoproduction et développement social (PADES), remarque qu'une partie du public très social n'est pas recensé par les services chargés des impayés énergétiques, car elle se sous-chauffe. Une part du public en situation d'exclusion est très mal connue (les travailleurs sociaux n'ayant pas accès à leurs logements) et il est à craindre que l'on manque structurellement de données, du moins qualitative, en raison des très grandes difficultés à atteindre ce public.

Isolde DEVALIERE estime que c'est pour cette raison qu'une approche partant de la situation du logement est pertinente.

Sandrine BURESI, GEFOSAT, précise que le public précaire est très hétérogène et qu'il ne se limite pas à la représentation courante de la grande pauvreté. La précarité énergétique peut concerner les propriétaires de pavillons construits dans les années 90, non éligibles aux aides de l'ANAH (Rmistes, par exemple). La multiplicité des approches est tout à fait nécessaire. Les 250 heures de travail effectuées par Gefosat dans le cadre du programme EPEE afin de contribuer à la définition des situations ont été très utiles pour aller au-delà des représentations a priori.

Audrey LE MAREC, H&D, s'intéresse vivement à ce projet d'observatoire, car si, d'une part, un grand nombre de foyers précaires demeurent inconnus, de nombreux dispositifs permettent d'autre part d'agir sur la précarité énergétique sans que cela ne soit leur objectif principal. C'est notamment le cas des OPAH, qui permettent de toucher les foyers précaires grâce aux aides octroyées par les Conseils généraux, et qui ne sont pas pour autant comptabilisées dans les actions de lutte contre la précarité.

L'observatoire permettrait de mettre en place des indicateurs afin d'observer la situation de façon fine en agrégeant les données en provenance des organismes déjà actifs.

Pascal LEMONNIER, PUCA, est parfaitement en accord sur ce point. L'intervention du PADES vient de rappeler que les publics en cause sont très difficiles à cerner. Les quelques recherches effectuées par le PUCA montrent que ce sont des populations chez lesquelles le sociologue « n'entre pas ». L'observatoire devra donc collecter l'éventail des données disponibles, même si elles sont imparfaites, afin d'opérer les recoupements qui s'imposent. Le MEDAD fera en sorte que les données en sa possession puissent être transmises.

Les données devront également être fiables et reproductibles, de façon à pouvoir constater les évolutions dans le temps.

Didier CHEREL est convaincu de l'importance du fait de disposer de données diachroniques. L'expérience accumulée sur les FSL montre que les acteurs ont beaucoup évolué dans leur relation avec les dispositifs de lutte. Les associations et fondations se sont ainsi retirées de la gestion des FSE depuis une décennie environ, et il faudrait en connaître les raisons. Il en va de même des Assedic, qui ont retiré les financements qu'elles versaient. Les financements des collectivités locales ont été maintenus, mais de façon plus modeste, et représentent désormais entre 5 et 10% de ces FSE.

Analyser les dynamiques sur une période longue est également nécessaire en ce qui concerne l'évaluation des demandes et des réponses sur le terrain de la lutte contre la précarité énergétique. Enfin, de nombreux départements ont mis en place des Fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie, en partant du principe que faire face aux impayés ne permet

pas de répondre à la question de la piètre qualité des logements. Même si les incidences de ces dispositifs sont modestes, il faut pouvoir mesurer leur efficacité au fil des années. Le fruit du travail de l'observatoire ne pourra donc être estimé qu'en quatre ou cinq ans.

Pascal LEMONNIER reconnaît que ce point est fondamental. Mais cela ne s'oppose pas à des enquêtes qualitatives. Il apparaît ainsi que les personnes âgées se font en grande majorité un devoir de payer leurs traites, dans le privé comme dans le logement social, mais qu'elles se privent d'autres dépenses, y compris de chauffage.

Didier CHEREL juge qu'en effet c'est par la juxtaposition de ces analyses que l'on peut disposer d'une vue complète des phénomènes, et donne la parole à Valérie Louberssac qui présentera les opérations d'autoréhabilitation accompagnée, ou encadrée, auxquelles l'ANAH apporte son concours depuis janvier 2006.

L'AUTOREHABILITATION ACCOMPAGNEE (OU ENCADREE) DE LOGEMENTS

En préalable, **Valérie LOUBERSSAC**, Compagnons bâtisseurs, indique qu'elle serait très intéressée à suivre les travaux portant sur les comportements et attitudes face aux questions de précarité énergétique.

Les Compagnons bâtisseurs sont un réseau d'opérateurs qui soutiennent des autoréhabilitations accompagnées. Celles-ci permettent aux occupants d'intervenir sur leur logement, qu'ils soient propriétaires ou locataires dans le parc privé ou social, en bénéficiant d'un accompagnement technique et social.

Cette action permet à la fois la réinsertion et l'autonomisation des personnes et l'amélioration de l'habitat. Les deux objectifs sont indissociables. Deux types d'organisations sont possibles. En milieu urbain des ateliers de quartier permettent l'intervention d'un animateur technique sur les chantiers, pour codéfinir et coréaliser les travaux, en s'assurant que la personne demeure maître de la démarche.

Ces ateliers permettent également de développer une dynamique d'entraide mutuelle entre personnes accompagnées. Des animations collectives encadrent les interventions, en informant les publics sur la relation bailleur-locataire, de gestion budgétaire et sur des questions techniques (entretien et réaménagement, principalement) permettant aux personnes de s'approprier les logements. Ces ateliers sont déclinés dans six régions, dans des villes de tailles variées, donc dans des différents contextes urbains et ruraux.

Les chantiers « familles » sont plus spécifiquement destinés aux propriétaires occupants en milieu rural. Ici, il peut s'agir de travaux de gros œuvre dans des logements de très basse qualité. La mise aux normes est très souvent nécessaire. La question de la solvabilité se pose alors de façon criante et suscite un très important travail de recherche de fonds. Les projets d'autoréhabilitation sont alors un moyen de mobiliser les familles et, au-delà, un cadre collectif qui fait appel à des volontaires qui s'engagent auprès des Compagnons pour une période de six mois à trois ans. Ces professionnels favorisent l'appropriation des chantiers par les familles et l'avancée des travaux.

Les opérations permettent ainsi d'installer l'eau courante dans des foyers qui craignent la facture d'eau, mais également des moyens de chauffage là où ils se trouvent souvent absents. Les aides de l'ANAH ont pu être sollicitées pour financer les travaux chez les propriétaires occupants, à la fois par le biais des dispositifs classiques dans le cadre d'opérations réalisées avec le concours d'artisans, mais également des aides à l'autoréhabilitation encadrée que propose l'ANAH, et qui prennent en compte l'intervention des Compagnons.

De nombreux chantiers sont réalisés avec des artisans sollicités dans le cas de travaux importants qui ne pourraient être réalisés sans leur concours de façon efficace, y compris du point de vue social, puisque la démarche doit faire preuve d'une efficacité suffisante pour être soutenue et reconnue par la famille et financée par l'ANAH. Les professionnels sont donc sollicités pour assurer la coordination du chantier.

Les autoréhabilitations accompagnées ne sont pas forcément moins coûteuses que les chantiers réalisés directement par les entreprises, mais ne se posent pas en concurrence puisqu'il est un fait que ces chantiers ne les intéressent pas, essentiellement pour des raisons financières, mais également parce qu'il faut préparer humainement auprès de la famille. Le montage des dossiers est réalisé à partir des sources de financement disponibles : EDF, ANAH, CPAM, collectivités territoriales, etc.

Le concours des fondations (Fondation Abbé et Fondation de France notamment) se révèle de plus en plus indispensable pour intervenir chez les propriétaires occupants, car les dispositifs publics se révèlent tout à fait insuffisants pour ce faire, alors même que les cas de précarité énergétique y sont très nombreux.

L'action des Compagnons en matière de précarité énergétique n'est pas forcément directe et spécifique. Elle s'intègre dans une action globale d'optimisation de l'usage du bâtiment et de maîtrise des consommations, le travail sur les comportements n'étant absolument pas à négliger en parallèle des travaux d'amélioration plus classiques (isolation en particulier).

Les contextes sont variés. Ces actions ont ainsi pu toucher des populations tziganes, mais les ateliers de quartier ont permis de travailler avec des propriétaires bailleurs, puisque le droit locatif ne les oblige pas à intervenir au-delà des prescriptions de la loi. L'autoréhabilitation peut alors être une façon d'ouvrir une médiation avec les bailleurs, envers qui l'appropriation des logements par les occupants est un argument important pour favoriser la décision de réaliser des travaux d'amélioration, ce qui nécessite très souvent un accompagnement vers les dispositifs de financement complémentaires (OPAH, par exemple).

Un dispositif expérimental mis en place à Marseille a permis de constater la nécessité de renforcer la formation des équipes des Compagnons sur les questions de précarité énergétique, les impacts en terme de confort étant importants lorsque des travaux sont réalisés à la fois sur les équipements et le bâti, à condition que les investissements ne soient pas préemptés sur le loyer. Il apparaît toutefois que seule une approche intégrée permettrait de définir les priorités de façon logique et efficace, et que les dispositifs financiers nécessaires à traiter la question spécifique de la précarité énergétique n'existent pas.

AUTOREHABILITATION DU LOGEMENT ET TRAVAUX DE MAITRISE DE L'ENERGIE : UNE EXPERIENCE EN COURS

Daniel CEREZUELLE explique que les animateurs du PADES ne sont pas opérateurs de l'autoréhabilitation, mais travaillent sur la problématique transversale de l'autoproduction accompagnée, c'est-à-dire la consolidation de la capacité des ménages en difficulté à agir.

Le travail du PADES sur les jardins familiaux de développement social consiste à soutenir les familles à produire des légumes et à s'approprier des espaces. Le PADES forme également les familles à la cuisine familiale, de façon que les adultes retrouvent la faculté de nourrir les membres de la famille dans des conditions correctes, alors même que les problèmes de malnutrition s'accroissent. Les programmes s'attaquent ainsi aux pannes des savoir-faire de la vie quotidienne.

Bien que difficile à quantifier, le nombre de personnes dont le « savoir habiter » est déficient est très important et les chantiers d'autoréhabilitation se révèlent être des outils puissants de conquête des capacités pour les publics très sociaux, qui apprennent ainsi à adapter modes de vie et logements de façon réciproque, notamment dans les cas où le relogement n'est pas ni envisageable ni souhaitable : car il ne consiste, bien souvent, qu'à déplacer les problèmes.

Une grande partie du public potentiel loge dans des « passoires à calories ». La dimension énergétique est donc présente dans l'essentiel des chantiers, dont ceux accompagnés par les Compagnons bâtisseurs, présents sur une dizaine de sites en France auprès du public très social. Une trentaine d'associations hors réseaux interviennent également sur ce terrain. Le PADES s'efforce de faire un travail de capitalisation méthodologique en relation avec ces associations et l'Ademe.

Les opérateurs de l'autoréhabilitation sont confrontés à des situations de sous-chauffage chronique et/ou d'équipements inadaptés et dangereux - la hausse très importante des ventes des poêles à pétrole lampant, y compris en ville, devant être rappelée. Les logements sont le plus souvent calfeutrés, ce qui provoque de graves problèmes d'humidité et des risques sanitaires importants.

Les opérateurs doivent faire face à des situations d'insolvabilité, sachant que les financements sociaux sont le plus souvent tout à fait insuffisants à faire face aux travaux qui seraient nécessaires. Les aides de l'ANAH ont permis, pour la première fois, de soutenir les travaux chez les propriétaires occupants. Il faudrait toutefois évaluer à quel point ces aides sont réellement utilisées par les ayants droit potentiels et si elles sont adaptées aux besoins des opérateurs, qui déclarent que l'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie n'est pas tout à fait adaptée en raison de la faiblesse de la solvabilité.

Les opérateurs peuvent solliciter un grand nombre de lignes budgétaires, mais le temps passé à la sollicitation est important par rapport à la ressource dégagée. Bien souvent, les opérateurs, donc les familles, renoncent. Le morcellement des dispositifs de financement est donc un grave problème, auquel aucune solution simple ne semble pouvoir être trouvée.

Une étude réalisée en collaboration avec l'Ademe et les opérateurs devrait contribuer à mieux connaître les caractéristiques énergétiques constatées sur différents chantiers en milieu urbain comme rural. Cette étude débute lentement et difficilement. Quatre opérateurs devront réaliser quinze chantiers avec un budget de 1650 euros. L'étude ne prétend pas à une vérité statistique absolue, mais à une connaissance concrète d'un échantillon de situations rencontrées dans ces types de logements.

Un diagnostic thermique est réalisé avant les travaux. Les travaux prioritaires sont définis de façon conjointe entre l'animateur technique et l'ingénieur thermicien, ce qui est délicat au vu de l'état des logements. Un diagnostic est réalisé après travaux, l'ambition étant de parvenir à réaliser une économie d'un facteur deux grâce à l'intervention. La priorité sera le plus souvent donnée à l'isolation, au traitement de l'humidité et à l'installation d'équipements plus autonomes. Les premiers résultats de l'étude devraient être connus fin 2008.

Certains opérateurs effectuent déjà un travail très intéressant à partir de l'action sur les comportements et les usages. Mais cela n'est pas adapté aux publics se trouvant dans les logements dont la qualité est la plus mauvaise et/ou dont les ressources sont insuffisantes pour faire face aux consommations de base. Les travaux s'avèrent alors être la priorité. C'est pourquoi une première analyse en la matière est tout à fait nécessaire.

Isolde DEVALIERE demande de quelle façon les ménages avec lesquels travaillent les opérateurs sont ciblés.

Daniel CERZUELLE explique que dans la plupart des cas, les opérateurs ne sont pas prescripteurs, mais travaillent sur un territoire en lien avec les travailleurs sociaux, qui leur signalent les familles en difficulté. Les opérations elles-mêmes sont validées par un comité social réunissant les partenaires sociaux du territoire, qui assure également le suivi des chantiers, en veillant à éviter les situations d'échec susceptibles de mettre à mal les opérations.

Dans tous les cas, les opérations sont médiatisées et les ménages sont demandeurs : c'est là le principe même de l'autoréhabilitation. Une charte de l'autoréhabilitation, discutée avec le concours des Compagnons bâtisseurs, rappelle les principes de médiation, de participation, de caractère autonome du projet. Ce dernier point pose un problème terminologique puisque l'administration estime que l'encadrement est nécessaire, celui qui entend réaliser par lui-même étant toujours considéré quelque peu suspect.

La notion d'encadrement rassure peut-être les institutions techniciennes et « technicistes ». Mais les opérateurs préfèrent, eux, considérer qu'il s'agit d'accompagner des familles qui possèdent toujours un potentiel d'autonomisation qu'il s'agit d'exprimer. La terminologie n'est en rien innocente du point de vue éthique. « Je t'encadre » – ou « je ne peux pas t'encadrer » – ne sonne pas du tout comme « je t'accompagne ». Il serait donc utile de se pencher sur les choix qui ont conduit les administrations à retenir les termes en question.

François LEBLANC, CAPEB, explique que le texte ayant conduit à l'ouverture des aides de l'ANAH à l'autoréhabilitation encadrée a été discuté en 2005 au Conseil National de l'Habitat, où la CAPEB s'était abstenue sur la question du choix de la terminologie. La CAPEB avait en revanche alerté les autres parties sur les risques spécifiques en matière d'assurance obligatoire des travaux, afin de savoir si les opérateurs avaient pris ce point, important, en considération.

Il était alors difficile pour la CAPEB de soutenir un dispositif qui pouvait apparaître comme instituant une concurrence au travail des artisans, même si, depuis, il est devenu clair que les publics en question ne s'adressent pas aux entreprises. Les artisans soulignent également les vertus pédagogiques des projets d'autoréhabilitation quant à au bon usage des logements, sujet sur lequel ils commencent également à travailler. Ils ne s'opposent donc en rien à ces démarches.

Didier CHEREL demande quelle était la position de la FNB, entre autres, au moment du vote que les nouveaux dispositifs de l'ANAH.

François LEBLANC rapporte que la CAPEB était la seule à s'être prononcée sur l'autoréhabilitation. Le mouvement associatif avait, lui, expliqué que les questions d'assurance ne posaient aucun problème.

Valérie LOUBERSAC explique que la responsabilité des Compagnons est engagée lorsqu'ils participent aux travaux, et que les personnes y participant, tout comme les garanties décennales, sont couvertes dans ce cadre. Il faut toutefois rappeler que les aides de l'ANAH ne constituent pas la majorité des financements des opérations d'autoréhabilitation accompagnée.

L'articulation des actions des différents acteurs impliqués, dont les travailleurs sociaux, est au cœur des missions de ces chantiers. Il n'est pas toujours facile de faire se rencontrer les programmes d'aide sociale et d'amélioration de l'habitat, et il est clair que développer un langage commun aux acteurs, nombreux, impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique permettrait de simplifier le montage des dossiers.

Audrey LE MAREC explique que H&D intervient assez peu dans les opérations d'autoréhabilitation, et essentiellement dans les DOM-TOM. Le terme d'opérateur peut recouvrir l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou à la maîtrise d'œuvre, comme le font une dizaine de Pactarim (sur 150 environ). En effet, les assurances sont très coûteuses, et

l'expérience montre qu'elles le sont de plus en plus alors que les garanties couvertes diminuent.

En dehors de la garantie décennale, les compagnies ne couvrent pas la prestation de formation et de conseil assurée par les opérateurs. En dehors même des actions d'autoréhabilitation, il arrive en effet que des particuliers se retournent contre des associations du réseau H&D s'ils s'estiment mécontents de cette prestation. Le Club de l'Amélioration de l'Habitat pourrait peut-être contribuer à améliorer cette situation en sollicitant certains assureurs.

Robert DAUSSY, Club de l'Amélioration de l'Habitat, rapporte que le SMABTP n° 1 du BTP va rejoindre le Club dès 2008. Des avancées pourraient donc y être poussées plus facilement sur ce terrain de l'assurance.

Didier CHEREL demande quel est le retour d'expérience de l'ANAH sur le nouveau dispositif d'aide à l'autoréhabilitation encadrée.

Eric LAGANDRE, ANAH, rappelle que le travail social est essentiellement en France le fait d'associations dont le positionnement peut varier de la sous-traitance de missions de l'Etat à la posture citoyenne et militante. Ce milieu est très créatif, et la naissance de l'ANAH lui doit beaucoup. L'ANAH doit à la fois entretenir le dialogue avec les associations, par lesquelles transitent les besoins du terrain, et gérer des fonds publics dans de bonnes conditions de sécurité juridique. C'est là le cœur de métier de l'ANAH - qui vaut à ses dossiers une solide et méritée réputation de complexité.

Les orientations stratégiques actuelles de l'ANAH visent à simplifier cette part administrative du travail (ce qui a déjà commencé, en utilisant en particulier Internet). Il s'agit de passer le relais aux collectivités territoriales dans des conditions simplifiées, car de nombreux propriétaires ignorent leurs droits aux aides de l'ANAH et, bien souvent, des artisans ignorent le fait qu'ils travaillent dans un périmètre d'opérations programmées, etc. Des progrès importants dans la lisibilité des actions doivent être faits.

Il est difficile de connaître le nombre d'autoréhabilitations encadrées soutenues par l'ANAH au cours de l'année écoulée. Il doit s'agir de quelques dizaines, car ces opérations ne sont actuellement pas la priorité de l'ANAH.

Didier CHEREL pense qu'il serait intéressant que l'ANAH établisse un bilan, même si l'ampleur de l'expérience demeure très modeste. Il est exact que les publics plus ou moins marginalisés ne sont pas situés sur le marché classique des travaux immobiliers.

Il faut souligner que l'étude conçue par l'Ademe et le PADES classe les travaux selon le degré d'autonomisation possible (travaux autoréalisés par les familles, avec accompagnement ou travaux importants nécessitant le concours des artisans) et la lourdeur des travaux. Mais entre ces deux extrêmes, il est également possible et serait plus judicieux de créer un référent énergie ou de former les animateurs aux questions énergétiques.

Cela montre que la participation des artisans n'est pas exclusive de l'autoréhabilitation, qui la rend nécessaire sur certains points. Inversement, les artisans pourraient parfaitement indiquer aux référents sociaux qu'une partie des travaux nécessaires est réalisable par des familles qui ne disposent pas des budgets nécessaires à financer l'ensemble des travaux. La CAPEB peut être sollicitée, car un « compagnonnage » entre les artisans et les animateurs permettrait sans doute d'augmenter le nombre d'opérations qui, pour l'instant, est très insuffisant face au nombre de situations vécues.

Sandrine BURESI pointe que la dimension pédagogique de l'autoréhabilitation est primordiale et que les artisans sont très souvent désemparés, voire choqués, par les situations rencontrées lorsqu'ils sont envoyés dans les milieux défavorisés. Construire des passerelles permettant de

médiatiser les relations entre les artisans et les familles fait partie du travail quotidien du GEFOSAT. Cette mission devrait être généralisée.

Par ailleurs, il est extrêmement difficile de trouver des artisans prêts à intervenir sur des petits travaux : pour poser un robinet, par exemple. Le recours aux emplois de service que cela implique pour les associations pose des problèmes en raison des distorsions de concurrence. La question de la répartition des travaux entre artisans et « hommes à tout faire », en fonction de leur importance, doit donc être évoquée franchement.

François LEBLANC explique qu'une réflexion importante est menée à la CAPEB sur les coopératives d'artisans, qui peuvent proposer un volet « services » important pour la plomberie, les sanitaires et la maintenance, en utilisant la forme d'un groupement d'employeurs. Les CESU peuvent quant à eux être utilisés en échange d'une série de services dont l'intitulé est, en effet, assez vagues.

Daniel CEREZUELLE rapporte que les animateurs techniques disposent en général d'une ou deux compétences techniques et qu'ils ont établi des liens de confiance avec des artisans de leurs territoires pour les autres métiers, car bien souvent, les professionnels sont très réticents à intervenir chez ces publics. L'opérateur assure donc une fonction de médiatisation tout en apportant une garantie de solvabilité. Dans le cas de pose d'isolants, les familles deviennent assez aisément autonomes. Mais l'installation d'un chauffage solaire, par exemple, nécessite l'intervention d'un artisan qui se rend alors compte qu'il peut intervenir dans ces familles.

Robert DAUSSY demande si la TVA à 5,5% sur les matériaux peut être appliquée lors des travaux en autoréhabilitation par le biais des aides de l'ANAH ou de l'intervention de l'artisan. Cela a un impact sur les coûts. Par ailleurs, il est apparu, dans des quartiers dégradés de Brooklyn, que la situation sociale (y compris sur le sujet de la délinquance) était stabilisée dès lors que la municipalité avait apporté la formation de quelques semaines nécessaire à ce que les habitants participent à la réhabilitation.

Valérie LOUBERSSAC explique que les aides de l'ANAH continuent à favoriser les modes de financement classiques. Pour les Compagnons Bâisseurs, il est possible de solliciter les aides de l'ANAH selon deux types de procédure. Le premier type de procédure concerne les aides classiques de l'ANAH, en fonction de leurs grilles de cotation. L'intervention des Compagnons Bâisseurs est alors dérogatoire car elle est prise en compte comme une facturation d'entreprise dans le dossier que le propriétaire occupant dépose à l'ANAH. Le deuxième type de procédure est celui de l'auto-réhabilitation encadrée, qui prend en compte l'intervention de l'encadrant technique, alors l'aide est plafonnée à hauteur de 1500 €. Ce dispositif spécifique a été construit en 2005 en réponse à un appel à proposition de l'ANAH (étude pour l'ANAH de FORS Recherche sociale en partenariat avec la FNC PACT et les Compagnons Bâisseurs sur les conditions de mise en œuvre par l'ANAH de subventions à l'auto-réhabilitation « encadrée »). La majorité des chantiers réalisés actuellement restent sur le premier cas de figure, intégrant de façon plus adaptée l'intervention nécessaire des Compagnons Bâisseurs.

Par ailleurs, les associations ne sont pas soumises à la TVA puisque leur fonctionnement n'est pas le même que les entreprises. Toutefois, elles peuvent offrir les mêmes garanties concernant les assurances obligatoires et la qualité des chantiers réalisés.

François LEBLANC de la CAPEB, précise que la CAPEB n'avait pas participé au vote du CNH concernant la question de l'autoréhabilitation à l'époque dans l'attente de ces garanties sur les assurances et la bonne gestion dans les travaux, qui lui ont été apportées ensuite.

Valérie LOUBERSSAC complète en assurant que les associations Compagnons Bâisseurs apportent les mêmes garanties que les entreprises avec la couverture concernant à la fois la

réhabilitation et les personnes présentes sur le chantier. En fonction de la nature des chantiers, les associations prennent les assurances nécessaires –biennale, décennale etc.-. Elle assure que leur assurance, la MAIF les couvre mais avec des tarifs qui sont plus importants que les entreprises.

Alexandre DOHY, Solfea, précise que le crédit d'impôt vient renforcer le gain réalisé sur la TVA. Réaliser soi-même les travaux peut donc entraîner une perte non négligeable d'avantages.

Eric LAGANDRE estime que l'enjeu consiste à faire reconnaître le travail d'accompagnement, dans son apport social et ses coûts. Cet enjeu concerne la reconnaissance de l'ensemble du travail social et n'a sans doute pas à être porté par les acteurs de l'amélioration de l'habitat.

Didier CHEREL note que la Charte évoquée par Daniel Cerezuelle est intéressante, mais que le mouvement associatif pourrait réagir à son éparpillement (mis à part les quelques groupements représentés ce jour) en mettant en place une sorte de fédération permettant de mieux faire valoir ses points de vue et ses missions.

Daniel CEREZUELLE est convaincu de l'importance de rassembler autour d'une même table les acteurs de l'autoréhabilitation. Il répond, par ailleurs, à Alexandre Dohy en lui demandant s'il pense réellement que le crédit d'impôt est un outil adapté pour les personnes en très grande difficulté financière.

Alexandre DOHY ne le pense pas. Mais les achats de matériaux dans les grandes surfaces sont plus coûteux que les approvisionnements des professionnels. Si l'impact d'une TVA à 5,5% et du crédit d'impôt se rajoute à cette différence de prix, le recours à un professionnel peut s'avérer, au bout du compte, d'un écart de coût faible par rapport à l'autoréalisation. Et la garantie de résultat n'est pas à négliger.

Sandrine BURESI rappelle que les aides de l'ANAH sont calculées à partir des montants hors taxes et qu'elles représentent au plus (hors situation de péril ou d'insalubrité) 35% de la facture. En revanche, les travaux éligibles au crédit d'impôt sont variés et les animateurs, qui sont tous des professionnels du bâtiment – ce qui les artisans ignorent très souvent – sont aptes à aider les familles lors du montage des dossiers pour les opérations simples (isolation des combles, par exemple).

La réalisation d'opérations techniques (installation d'un chauffage central ou de matériel d'exploitation des énergies renouvelables) nécessite en général l'intervention d'un artisan. Il est donc rare que les différentiels de TVA correspondent à une réelle possibilité de choix. Le pragmatisme gouverne, pour déterminer, dans chaque cas, la solution adaptée.

André REGEF, Fondation Abbé Pierre, note que les crédits d'impôt sont accordés sous des conditions dissuasives. Il en va ainsi de l'isolation des murs, pour laquelle est réclamée après travaux une performance thermique de 3,5 alors qu'un mur non isolé a une performance de 0,5. Cela correspond à des épaisseurs d'isolants qui, bien souvent ne peuvent être mises en œuvre pour des raisons techniques et/ou de coût.

Il est dommage qu'une division par 4 des déperditions, beaucoup plus réalisable, ne permette pas de bénéficier des crédits d'impôt, alors qu'un remplacement de chaudière, moins efficace, le permet. Tout un ensemble de seuils mériterait d'être revu.

Robert DAUSSY rapporte que Pascal Lemonnier a apporté avec lui la liste des lauréats de l'appel à projets lancé sur le thème de la réduction de la précarité énergétique par l'Ademe, l'ANAH et le PUCA dans le cadre du Programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT). Certains sont présents dans la salle.

Par ailleurs, lors du Colloque réuni le 4 décembre par le Club de l'Amélioration de l'Habitat au sujet de la rénovation durable de l'habitat, une note sur la précarité énergétique, rédigée par l'équipe de Bernard Hyon, a été distribuée. Celle-ci a également été transmise aux participants du présent atelier.

ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DE L'ACTION CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Eric LAGANDRE, ANAH, rappelle le travail mené par Philippe Pelletier dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, qui a permis que la question de la précarité énergétique soit reconnue comme une question majeure des années à venir. Il faut néanmoins éviter de confondre ce point avec celui de la « fracture énergétique » qui sépare les logements bien isolés de ceux dont les caractéristiques thermiques sont médiocres (classes G, et au-delà), puisque les facteurs à prendre en compte sont multiples dans le cas de la précarité.

Il est donc regrettable que le dossier présenté par Philippe Pelletier confonde quelque peu deux sujets qui doivent être séparés. Une partie des actions à mener concerne en effet les logements vacants de très mauvaise qualité énergétique alors que la question de la précarité énergétique concerne, par définition, des logements occupés. Une autre confusion est à éviter : on cite souvent le nombre de ménages (deux millions) ayant souffert du froid lors des douze derniers mois, sans se souvenir que tous ne sont pas défavorisés.

Les actions de l'ANAH en faveur des travaux d'amélioration des propriétaires occupants à revenu modeste concernent en principe les ménages dont les revenus sont compris entre le RMI et le SMIC, mais en pratique l'action concerne quasi exclusivement les « Propriétaires occupants très sociaux » dont les revenus sont proches du RMI. 60 000 propriétaires de ce type bénéficient annuellement de ces aides et réalisent des travaux en les utilisant.

Les besoins des bénéficiaires potentiels sont relayés par les associations Habitat et Développement et Pactarim dans le cadre des OPAH. Des produits spécifiques ont été conçus pour les handicapés et les personnes dont le logement nécessite une adaptation spécifique : des aides à hauteur de 70%, plafonnées à 8000 euros, leur sont consacrées depuis 2005. 50 millions d'euros ont été dépensés très rapidement au titre du maintien à domicile des personnes âgées, ce qui montre que la demande potentielle est très forte.

L'action en direction des propriétaires bailleurs est le cœur de métier de l'ANAH. Les travaux sont réalisés avant une remise en location ou à l'occasion d'un changement de locataire. Il ne sont pas spécifiques aux personnes en précarité énergétique. Il existait par le passé des actions passant par le biais d'« organismes de groupage », associations se substituant aux propriétaires et bénéficiant de subventions de 70% sur les travaux d'urgence réalisés. Mais ce principe a été abandonné à la suite d'abus. Il a depuis été décidé de favoriser les associations intermédiaires facilitant les relations entre propriétaires et locataires, afin de lutter contre le mal-logement, comme le Ministère du Logement le demande de façon très pressante.

La tradition de collaboration entre l'ANAH et les collectivités est appelée à se développer. 50% des sommes distribuées le sont dans le cadre de délégation de compétence, permettant d'adapter les critères d'attribution des aides aux contextes locaux. L'ANAH devra de plus en plus évoluer vers des missions d'animation de ces collectivités.

Il apparaît qu'en matière de précarité énergétique, une aide comparable à celle destinée au maintien à domicile serait nécessaire. L'expérience accumulée montre l'efficacité de ce type de dispositif, qui peut ainsi être défendu dans le cadre des arbitrages interministériels. Nathalie Kosciusko Morizet a noté sur ce point le besoin d'un arbitrage qui n'a pas encore été rendu.

En revanche, la nécessité d'agir sur l'ingénierie des OPAH à volet « énergie », et de déplaçonner les aides, a été reconnue et cette décision devrait très rapidement être prise, tout comme celle permettant de mener des expérimentations. Quatre PIB départementaux seront ainsi mis en place, financés à 100% par l'ANAH, sur le sujet de la précarité énergétique. Une équipe d'animation devra trouver les partenaires pour mettre sur pied des plans de financement. Les départements retenus ne sont pas encore connus.

Une dizaine de projets parmi les lauréats du jury « précarité énergétique » seront soutenus afin de faire monter la pression vis-à-vis de la tutelle et du MEDAD sur ces sujets. Les projets de taxation carbone ne pourront être mis en œuvre sans que ne soit traitée, en parallèle, la question de la précarité énergétique. Le rapport Pelletier indique ainsi qu'avant 2012, l'ensemble des bâtiments de coefficient G devra avoir été traité. Or, cette échéance est très proche. Il faut donc agir très rapidement.

Didier CHEREL rappelle qu'en dehors de ce rapport, Michel Laviale vient de faire référence à un document du MEDEF qui s'intéresse désormais à la question de la précarité énergétique. Il faut souligner la publication, il y a de cela deux ans, du manifeste « Habitat, précarité et énergie » par un ensemble de partenaires, notamment associatifs. Il faut avoir conscience que la question ne progressera vis-à-vis des pouvoirs publics que si l'ensemble des partenaires converge, comme cela a pu être constaté lors du Grenelle.

Eric LAGANDRE estime que le rapport Pelletier signe la reconnaissance officielle du problème.

Didier CHEREL demande de quelle façon l'ANAH considère le rôle des artisans, des fédérations professionnelles et des industriels quant à la lutte contre la précarité énergétique.

Eric LAGANDRE explique que l'ANAH est très consciente du fait que les artisans sont prescripteurs des solutions de rénovation et que le travail auprès des acteurs économiques est de première importance afin de proposer des solutions. Le négoce représente un réseau très présent sur le territoire, c'est-à-dire autant de lieux où il est possible de toucher les artisans de façon privilégiée et récurrente.

Le chiffre d'affaires du marché de l'amélioration et de l'entretien de l'habitat (autour de 55 milliards d'euros par an) est très important (plus que la vente automobile) et ce marché est bien protégé contre les délocalisations. Ses 350 000 offreurs ne peuvent rester indifférents à la question de la précarité énergétique du point de vue citoyen, et les initiatives du type « travaux du cœur » telles qu'initiées par le réseau H&D sont très bien perçues par nombre de collaborateurs de l'ANAH.

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET ANAH-PUCA-ADEME SUR LES PROJETS DE REDUCTION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Pascal LEMONNIER explique que les partenaires du Programme Prébat se sont interrogés sur les initiatives à entreprendre pour attaquer la question de la précarité énergétique. Il a donc été décidé par l'ANAH, le PUCA et les trois fédérations professionnelles de mener une évaluation de l'efficacité énergétique des OPAH, dans la perspective qu'à terme toutes les OPAH soient rendues écoconditionnelles et qu'elles comprennent un volet « efficacité énergétique ».

Après avoir envisagé de lancer un programme de recherche qu'il était impossible à mettre sur pied dans les délais impartis, les partenaires du Prébat ont convenu de lancer un appel à soutien à innovations dans le domaine de la recherche-action et de l'expérimentation. Le cahier des charges a été rédigé au cours de l'été 2007 et le projet fut ensuite poussé par les ministres

concernés après la publication du rapport Pelletier et du Grenelle de l'Environnement. Le portage politique a porté ses fruits, car les montants financiers sont importants.

L'appel d'offres a été ouvert pendant trois mois et le jury scientifique a rendu ses conclusions le 28 novembre. Trente-six propositions ont été soumises. Six propositions de recherches ont été retenues, trois devant faire l'objet de précisions. Parmi les onze projets de recherche-action, cinq doivent être rediscutés. Deux expérimentations ont été acceptées - une restant à préciser. Le projet présenté en complément à EPEE demeure en suspens, car le jury a, à ce sujet, été très partagé. Les instances financières des organismes doivent à présent accorder leur soutien aux projets retenus et devraient en cela suivre les avis des jurys scientifiques.

Les projets de recherche retenus consistent en des recherches préparatoires à une grande étude problématisée. Les recherches-actions concernent les questions de méthodologie et d'accompagnement visant à améliorer l'efficacité des actions sur les différents territoires et populations, également afin d'améliorer la qualité des montages de projets, et proposent des tests dans un certain nombre de cas. Les expérimentations visent, elles, à agir directement sur le terrain. Les résultats définitifs devraient être connus dès le 6 décembre afin de passer à la concrétisation.

Les dossiers devraient pouvoir être contractualisés courant février ou mars après validation par les instances des organismes concernés. Les expériences devront être partagées entre les lauréats de façon transparente de façon à mutualiser les bonnes pratiques. Le programme de recherche complémentaire devait, lui, être mis sur pied dans le courant de l'année. Cet appel d'offres, et les réponses de qualité reçues, sont les témoins d'une dynamique désormais bien portée par les politiques, les différentes institutions, et devraient être suivis par d'autres actions.

Sandrine BURESI estime que le partenariat ADEME-PUC-ANAH, formé au sein du groupe de travail Précarité du Club de l'amélioration de l'habitat, a été déterminant pour favoriser une prise de conscience qui a permis, pour la première fois, qu'un appel à projets soit lancé sous le titre « précarité énergétique ». Cela doit être salué.

Pause déjeuner.

Séance 2 (après-midi)

Robert DAUSSY regrette de n'avoir pu participer au premier atelier EPEE et se propose de solliciter les membres du Club dont la présence sera jugée nécessaire par les organisateurs. Il se félicite de l'apport de la problématique de la précarité énergétique par Bernard Hyon, car les idées cheminent désormais à ce sujet parmi ses membres. Il prie les participants de lui pardonner d'avoir à quitter le présent atelier en raison d'autres obligations.

LES FONDS D'AIDE AUX TRAVAUX (FATMEE) ET LA COLLABORATION AVEC LES ARTISANS

Bernard HYON, H&D, rappelle que l'intérêt du Club et du groupe EPEE est de faire travailler les acteurs en synergie sous la forme de filières, car les réponses à la précarité énergétique ne peuvent être trouvées que de cette façon. Si un dysfonctionnement empêche une bonne expression des besoins vis-à-vis des artisans, ou entrave le rôle des conseillers énergie, l'ensemble de la lutte contre la précarité est mis à mal. La relation aux hommes de l'art est donc cruciale pour tous.

Ce sont donc les liaisons entre acteurs, et non les acteurs eux-mêmes, qui sont primordiaux. L'exemple de l'action menée grâce aux FATMEE montre que ce sont ces contacts, notamment EPEE - Atelier du 5 décembre 2007

avec les personnes en précarité énergétique, qui doivent, et peuvent, être travaillés avec succès. La connaissance des besoins des populations permet de formuler une demande en termes techniques, et priorisée. Même s'il s'agit là, au fond, d'une tâche de maîtrise d'œuvre, les architectes ne sont le plus souvent pas les professionnels les plus adaptés pour remplir ce rôle.

La demande reformulée peut ensuite être adressée aux fournisseurs et aux artisans, avec lesquels les liens doivent également être analysés et construits. Tout au long de cette chaîne, l'information et la formation sont centrales. Elles concernent travailleurs sociaux, négociants, industriels et acteurs financiers, qu'ils soient publics ou privés. Il est encourageant de constater que les professions les moins mobilisées ont commencé à se rapprocher de cette démarche après l'appel lancé le 4 décembre lors du colloque du Club, même si leurs représentants n'ont évidemment pas pu se déplacer pour participer au présent atelier.

Didier CHEREL précise qu'il s'agit essentiellement de pointer ce jour les modalités d'une plus grande mobilisation des artisans et des industriels, ce dont la plateforme utilisée pour travailler avec les artisans par le GEFOSAT dans les projets soutenus par le FATMEE offre un exemple.

Sandrine BURESI explique que le FATMEE a été mis en place depuis 2002 dans une partie du département de l'Hérault en lien étroit avec le Conseil général et les travailleurs médico-sociaux. Ce programme de proximité concerne un cinquième de la population du département et s'efforce de faire travailler les artisans des territoires.

L'objectif social est de maintenir les personnes dans leur logement dans le contexte d'une pénurie de logements sociaux. Du point de vue du GEFOSAT, il s'agit d'améliorer la qualité des logements et de maîtriser les consommations. Ces objectifs ont été rapprochés grâce au projet, tout en prenant en compte les objectifs économiques des entreprises. L'intérêt du projet est de montrer que ces attentes peuvent converger et conduire à améliorer la maîtrise des consommations, l'amélioration du confort et le maintien dans le logement.

Améliorer la performance énergétique des logements n'est pas un objectif spécifique aux foyers en précarité. Mais les difficultés constatées de façon générale par le Club sont ici aggravées. Il s'agit donc, après diagnostic, d'installer des équipements économes en flux (eau et énergies), et de cofinancer des opérations d'amélioration des équipements énergétiques et de l'efficacité thermique des logements, sans négliger les conseils sur les comportements économes, qui concernent, du reste, l'ensemble de la population. Le GEFOSAT y travaille en lien avec les Points Info Energie (PIE).

Il faut d'ailleurs remarquer que contrairement à une idée reçue, les pauvres consomment plutôt moins que les autres tranches de la population en raison de la faiblesse des revenus.

Le partenariat financier rassemble la CAF, l'Ademe, le Conseil général, la Fondation Abbé Pierre qui seront bientôt rejoints par une intercommunalité. Les actions sont entreprises et suivies avec les travailleurs sociaux. En ce qui concerne les travaux, un partenariat a été élaboré avec Pléiades Services, une plateforme mise en place par le Conseil général de l'Hérault afin de rapprocher offre et demande au moyen d'un centre d'appels téléphoniques, et ce, dans un département économiquement sinistré.

Les artisans et prestataires de services à domicile de toutes sortes y sont référencés. Le GEFOSAT s'y adresse après avoir constaté les besoins afin d'obtenir les prestations, une fois le plan de financement constitué. Les travaux et les lieux d'intervention sont décrits et Pléiades Services désigne les artisans en fonction de ses propres critères, ce qui est très avantageux en raison de la nécessité de respecter les règles de la concurrence locale dans le cadre de l'utilisation des fonds sociaux.

En général, l'artisan se rend directement au domicile du client pour établir un devis obtenu

assez rapidement, comme le prévoit la Charte de Pléiades Services, qui assure également un suivi de la qualité des travaux auprès des bénéficiaires, et qui intervient en cas de litige, signifiant le cas échéant les problèmes aux prestataires, et réduisant les sollicitations de tel ou tel artisan si cela est justifié. Les artisans ne payent aucune cotisation, mais versent 10% de la facture à la plateforme à chaque intervention. Cela permet aux entreprises de démarrer leurs activités sans avoir à rechercher directement les clients.

La plateforme est surtout utilisée en zone rurale, car les artisans n'ont aucun mal à trouver des clients en ville, où le GEFOSAT est obligé de jouer des relations pour trouver des intervenants pour les petits travaux. Ce sont là les limites du système. La majorité des chantiers sont réalisés par des artisans. Il est également arrivé qu'il soit fait appel à un artisan pour assurer une expertise après des travaux réalisés par le propriétaire bailleur grâce à des financements accordés par le GEFOSAT, et que l'association réclame, en raison de travaux de mauvaise qualité, la restitution des sommes versées. La mise en œuvre par le propriétaire est depuis devenue très rare.

La gestion directe des fonds FATMEE par l'association permet qu'elle rémunère elle-même les artisans, apportant ainsi une garantie financière qui facilite l'intervention. L'association est désignée mandataire par les propriétaires occupants, notamment dans le cas d'attribution des aides de l'ANAH. Le GEFOSAT assure l'avance en trésorerie et rémunère l'artisan, ne percevant les aides qu'ensuite. Cela peut se révéler très utile dans le cas de financements croisés.

L'avance en trésorerie est constituée par les versements des bailleurs de fonds sociaux qui sont souvent antérieurs à la réalisation des travaux, ce qui est légitime à partir du moment où les travaux ont été programmés au cours de l'exercice pour lequel les fonds ont été attribués. Ce fonctionnement est praticable dans la mesure où le volume annuel des travaux est limité (environ une trentaine de chantiers par an pour une cinquantaine de visites effectuées).

François LEBLANC remarque que des interfaces semblables à Pléiades Services se multiplient et qu'elles utilisent des systèmes de rémunération assez variés (pourcentages sur facture, forfaits, etc.). La CAPEB n'y est pas favorable dans l'absolu puisque cela entame les marges, mais en pratique ces plateformes permettent de démarrer les activités, et rendent des services que la profession n'est pas en mesure de proposer pour cause d'absence d'organisation adéquate. Elle a toutefois constitué un annuaire consultable en ligne comportant des entrées par métier, par commune et par signe de reconnaissance.

Audrey Le MAREC demande quelles sont les modalités financières du portage de l'association Pléiades Services par le Conseil général.

Sandrine BURESI rapporte que la plateforme est incluse dans le cadre plus large d'un Pôle Emploi Services, qui favorise le développement des métiers et de la formation, et pour lequel la participation du Conseil général est en baisse, ce qui pose problème à la plateforme. La Poste était ainsi au départ engagée dans le soutien à Pléiades Services et soutient aujourd'hui une plateforme de services concurrente – ceci sans prendre en compte la concurrence parfois déloyale que représentent les emplois de service. Des informations plus précises peuvent être obtenues auprès du coordinateur de la plateforme.

Il faut souligner que le public concerné par les travaux du GEFOSAT n'a, parfois, pas d'abonnement au téléphone. Il est fréquemment absent aux rendez-vous, car les difficultés sociales, de santé, familiales, se cumulent. Cela est difficile pour les artisans. Pléiades Services assume alors un rôle de médiateur très utile aux deux parties, permettant aux artisans d'entrer dans des types de logements qu'ils ne connaissent pas, et leur faisant connaître une réalité qu'ils ne soupçonnaient pas et qui suscitent parfois des premières réactions de rejet.

Cela permet néanmoins de développer des marchés auxquels les professionnels n'auraient pas eu accès, tandis que la plateforme assume un rôle commercial et de secrétariat. La marge n'est donc pas forcément atteinte puisque de nombreux artisans hésitent à embaucher sur cette fonction.

Isolde DEVALIERE demande quel est le taux de subvention des opérations.

Sandrine BURESI répond que les propriétaires bailleurs sont subventionnés à hauteur de 30% des travaux dans la limite de 1000 euros maximum, soit un montant maximum de 3300 euros, car le département estime qu'au-delà, il est préférable de recourir aux aides de l'ANAH, qui peuvent par ailleurs être complétées par le FATMEE. Un opérateur de terrain manque néanmoins sur le département pour monter les dossiers des propriétaires bailleurs, car le GEFOSAT ne souhaite pas investir ces actions. L'association Gefosat n'est pas, en effet, en mesure de couvrir l'ensemble du département.

En revanche, le GEFOSAT se charge d'établir les dossiers ANAH pour les propriétaires occupants. Ces dossiers sont à ce jour devenus très simples, ce qui est très appréciable. La limite des sommes versées via le FATMEE est alors de 3000 euros.

Didier CHEREL souhaite réagir après l'intervention de François Leblanc, et établir un parallèle avec la situation constatée à propos des PIE. Ce dispositif mis en place par les partenaires publics, dont l'Ademe, est assez mal adapté aux publics précaires, qui ne les utilisent pas. Cela ne signifie pas que les PIE ne puissent pas être améliorés, mais que des outils spécifiques doivent être apportés aux personnes en difficulté sociale qui sont exclues du système de communication traditionnel.

Les limites de l'annuaire sont identiques de ce point de vue à celles des PIE. Le cas de Pléiades Services est intéressant sur ce point. Les fonds sociaux qui devraient être développés en France à partir de 2008 ne peuvent pas se passer d'un partenariat avec la CAPEB afin de développer les moyens adaptés aux contraintes spécifiques des publics potentiellement bénéficiaires.

Globalement, les opérations dans le domaine de la précarité énergétique réclament une ingénierie importante qui crée des coûts le plus souvent supérieurs à ceux des travaux réalisés. Les artisans doivent donc prendre leur part dans la mise en place d'une organisation globale permettant de maîtriser les coûts.

François LEBLANC souhaite préciser que les entreprises n'ont pas une vocation sociale, mais que leur mission consiste à répondre à une demande technique et commerciale. Il est difficile de croire que les entreprises vont s'organiser pour participer d'une façon ou d'une autre à l'ingénierie sociale alors même qu'elles ont du mal à s'organiser pour répondre à des demandes de petits travaux sur le marché classique au vu de l'état des carnets de commandes.

Les champs de compétences respectifs doivent être bien identifiés. Les entreprises peuvent néanmoins s'attacher à être visibles des acteurs sociaux lorsqu'ils recherchent un prestataire, et à s'engager sur des bonnes pratiques en matière de devis, le délai de livraisons des travaux, etc.

Didier CHEREL explique que la question n'est pas de substituer les entreprises aux acteurs sociaux, mais de fixer les limites de l'action d'intermédiaires tels que Pléiades Services, dont les opérateurs sociaux ont un impérieux besoin, de façon à limiter les situations de concurrence déloyale, etc., tout en développant ces structures dans les territoires dont elles sont absentes.

François LEBLANC note que des plateformes de ce type existent ailleurs (dans les Bouches-du-Rhône, par exemple). Une plateforme regroupant les artisans existe également dans l'Hérault afin de répondre aux marchés publics. Pour autant, la CAPEB, syndicat professionnel, n'est pas en mesure de développer des actions commerciales, qui ne relèvent pas de ses missions, à moins

de créer des structures ad hoc permettant de le faire.

Sandrine BURESI attire l'attention sur l'importance de la communication. Un représentant de la CAPEB siège au CA du GEFOSAT depuis peu, ce qui a facilité grandement le travail. Il est impératif de développer des passerelles entre le monde associatif (dans le domaine du logement, de l'énergie ou de l'action sociale) et le monde du bâtiment, dont les professionnels ont, du moins au départ, besoin d'être accompagnés par un travailleur associatif dans les foyers, y compris afin de médiatiser les demandes des familles, qui ne sont pas toutes identiques.

Cette question va au-delà du besoin d'intermédiaires uniques pour chaque corps de métiers, afin de faciliter la tâche des associations. Elle suppose également l'identification de personnes-relais au sein des organisations professionnelles, dans chaque département, pour l'essentiel des corps de métiers concernant la précarité énergétique : plomberie-chauffage, couverture. Cela serait déjà une avancée importante.

Pascal LEMONNIER retire des débats la conclusion que l'existence et l'identification des lieux de débats, de rencontre et de décision sont centrales. Ces lieux peuvent sembler trop nombreux actuellement, comme le colloque du 4 décembre a permis de le constater. Les acteurs se rencontrent au sein du Club au niveau national, mais la situation sur le terrain reste plus compliquée. Il s'agit donc, avec pragmatisme, de « remettre à plat » les outils existants et de définir une méthode nationale reproductible, testable sur deux sites en France dans le cadre du projet Energissime.

En pratique, le « point focal » autour duquel se croisent distributeurs, industriels, particuliers, artisans, associations est le distributeur, qui a vocation à diffuser les informations techniques. Les expérimentations futures pourraient fort bien s'articuler autour de ce point de rencontre naturel des acteurs.

Maurice MANCEAU, Point P, rappelle que le programme Energissime, développé au sein du Club d'Amélioration de l'Habitat, a pour objectif de réunir les intervenants de la filière autour d'une méthode commune, afin d'intégrer les nécessités de formation et de communication actives. Or le distributeur est couramment en lien avec les industriels, et il est en lien constant avec les artisans pour l'informer des produits nouveaux et des modalités de leur mise en œuvre, ce qui donne à la profession un rôle pivot et prépondérant.

Le programme sera testé sur deux OPAH afin d'expérimenter la méthodologie, et sera complété par une plateforme de formation des fondamentaux de la rénovation énergétique, car l'enjeu est d'y intéresser des professionnels qui, actuellement, n'y sont pas forcément très sensibles. La formation est en effet l'enjeu majeur, comme le Grenelle a permis de le faire ressortir, de la capacité à réaliser la rénovation énergétique à grande échelle. Cela est valable pour la maîtrise d'œuvre comme pour les entreprises et les artisans.

Les villes tests ne sont pas encore définies et devront l'être en concertation avec l'ANAH. Mais l'objectif est d'identifier les prérequis indispensables à toute opération d'amélioration énergétique.

La question de la précarité énergétique devra être abordée selon la même problématique. La population en situation de précarité n'est pas plus connue des distributeurs que des PIE car les personnes « restent chez elles ». Les zones rurales sont particulièrement touchées par ces phénomènes et concentrent une bonne part des 800 000 logements sans eau courante ni système de chauffage. La précarité énergétique est pour cette raison difficile à repérer à la campagne, contrairement aux milieux urbains où les personnes précaires rencontrent des difficultés pour faire face à leurs factures.

Les distributeurs sont bien placés pour participer à l'action en ce domaine, car ils sont présents

sur l'ensemble du territoire, dans des contextes très variés. Les questions doivent être abordées de façon très locale et pragmatique, comme l'intervention du GEFOSAT l'a montré.

Le fait de disposer d'une méthode systémique pour aborder le problème à travers un outil de diagnostic large est alors très important pour désigner les priorités propres à telle ou telle situation, car dans certains cas la question n'est pas de faire des économies d'énergie, mais d'installer un système de chauffage. Ne pas disposer d'une méthode face à une question aussi large et aussi diverse revient à se condamner au « bricolage ». Les dossiers de la précarité énergétique et Energissime sont donc totalement liés.

Didier CHEREL demande s'il est envisageable d'étendre le champ de l'expérimentation Energissime à des OPAH dans lesquelles sont impliqués certains des fonds sociaux contactés à l'occasion de projets menés dans le cadre de partenariats microcrédit.

Maurice MANCEAU explique que cette éventualité n'avait pas été envisagée au départ, mais que l'intégration de la dimension de la précarité énergétique peut trouver sa place, dès lors qu'elle ne remet pas en cause le réalisme du test.

Pascal LEMONNIER pense qu'il importe tout d'abord de développer la méthode avant de choisir les sites des OPAH, qui, si possible, devront inclure différents types d'habitants.

Sandrine BURESI indique que des fiches synthétiques présentant les principales données des dispositifs FATMEE sont disponibles sur le site du GEFOSAT.

LA COLLABORATION ENTRE LES ASSOCIATIONS H&D ET LES ARTISANS POUR L'AMELIORATION THERMIQUE DES LOGEMENTS

Didier CHEREL donne la parole à Audrey Le Marec afin qu'elle explique la nature de l'expérimentation que coordonne H&D en matière d'évaluation énergétique des OPAH et qu'elle évoque la collaboration entre le réseau H&D et les artisans, et le rôle que pourraient jouer les partenaires industriels.

Audrey LE MAREC s'appuie, dans son exposé, sur l'étude intitulée « Faire progresser les performances thermiques des OPAH » financée par le PUCA, afin d'illustrer la nécessité de faire appel à des structures d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de montrer quelles sont les pistes de collaboration avec les artisans.

Cette étude a été portée par H&D, Pactarim et Urbanis. Elle s'est appuyée sur l'expertise technique de Tribu énergie et s'est fondée sur les diagnostics de performance énergétique réalisés à l'occasion d'interventions réalisées pour le compte des trois opérateurs sur 800 logements de propriétaires occupants à revenus modestes au cours de 40 OPAH.

L'étude regroupe les analyses quantitatives des 1600 DPE réalisés avant et après travaux, et la lecture qualitative des opérations en cours et en préparation, afin d'améliorer à terme les dispositifs d'OPAH. Parallèlement, un groupe de travail national « OPAH – volet énergie » a été mis en place autour de l'ANAH afin de réunir les opérateurs de H&D, Pactarim et Urbanis, et les collectivités locales impliquées, pour améliorer les opérations réalisées en terme de moyens techniques, humains, financiers et de communication.

Pascal LEMONNIER précise que des équivalents de DPE avant et après travaux ont dû être réalisés sur les 800 chantiers réalisés en 2004, de façon à « gommer » les risques d'erreurs de DPE réalisés sur l'existant ancien : selon les organismes, ce risque est estimé comme pouvant varier d'un facteur 8, alors que l'Ademe les évalue entre 15% et 20%. La marge d'incertitude est donc réelle.

Audrey LE MAREC explique que la première tranche de l'étude montre que les OPAH interviennent généralement sur des logements de très faible qualité énergétique. 55% des logements avant travaux sont situés en classe G, 17% en classe E et 17% en classe F.

65% des logements de classe G avant travaux sont chauffés à l'électricité, 30% au gaz. Les 5% restant le sont par d'autres moyens ou ne sont pas chauffés. 70% sont situés en zone H1 et 35% en zone H2.

Sandrine BURESI pense qu'il s'agit plutôt d'affirmer que 70% des logements de la zone H1 sont situés en classe G. Seuls 35% des logements de la zone H2 le sont.

Quoi qu'il en soit, **Audrey LE MAREC** rappelle que ces statistiques ne se fondent pas sur les logements en général, mais sur les logements de propriétaires occupants à revenus faibles où les opérations ont été réalisées. La qualité de départ est donc très basse. La performance énergétique de la très grande majorité des logements de l'échantillon est comprise entre 600 et 800 kWh/m². La marge d'amélioration des logements de classe G est très large, et il serait même possible de tracer des classes H et I.

L'étude montre que lorsque une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été apportée, 49% des logements ont effectué un saut de deux classes après travaux, contre 31% pour un saut d'une classe et 20% de non-changement de classe. Il apparaît que ces parts sont respectivement de 19%, 48% et 33% sans AMO, selon une étude de l'ANAH fondée sur 20 cas de travaux d'amélioration thermique réalisés hors OPAH par les particuliers occupants (étude présentée lors du colloque du 4 décembre). L'AMO a donc une influence forte.

Pascal LEMONNIER précise que la représentativité statistique de la comparaison est faible, mais les ordres de grandeur sont tout de même parlants.

Audrey LE MAREC ajoute que l'accompagnement permet de concevoir et de mettre en œuvre des travaux globaux. L'étude pilote montre en effet que les ménages ne s'adressent pas spontanément aux artisans pour ne réaliser qu'une part des travaux nécessaires. L'AMO permet de réaliser un diagnostic et un plan global de travaux tout en mobilisant les aides financières. Mais améliorer l'impact des AMO suppose de renforcer le lien avec les artisans.

Pour cela, le ménage peut d'une part lui-même devenir un meilleur maître d'ouvrage, grâce à une meilleure information préalable au lancement de l'OPAH. Des OPAH menées en Pas-de-Calais ont montré que faire intervenir les équipes de H&D en amont auprès des familles permet de renforcer le niveau technique des ménages, qui traitent ensuite avec les artisans dans de meilleures conditions.

Il arrive, d'autre part, que les équipes H&D animent des sessions d'information des artisans dans le cadre des OPAH, notamment en milieu rural. Les sessions de formation en bonne et due forme restent rares, mais il est possible d'attirer les artisans dans ces réunions en leur montrant qu'un marché s'offre à eux par le biais des OPAH. Cela est néanmoins difficile, car les artisans sont souvent débordés, et perçoivent les publics précaires comme non solvables, posant des problèmes en termes de délais de paiement, etc.

Enfin, développer des partenariats entre équipes d'accompagnement et artisans est plus aisé à concevoir qu'à mettre en œuvre. H&D aimerait pouvoir diriger les ménages précaires vers des artisans disposés à réaliser les travaux dans ces milieux, mais cela est en pratique défendu par les autorités des collectivités locales, du moins sous forme écrite. H&D en est réduit à transmettre des listes d'artisans alors que ceux avec lesquels les travaux se déroulent dans de bonnes conditions chez les publics précaires sont connus.

Les plateformes du type Pléiades Services sont un bon moyen de contourner cette difficulté.

Une OPAH menée dans le Jura afin d'améliorer l'accessibilité des logements aux personnes âgées, chantiers sur lesquels il est difficile de mobiliser les professionnels, a été l'occasion de définir une formule originale. Les artisans acceptant de se former sur la problématique de l'accessibilité ont été identifiés par un logo et sont donc contactés directement par les bénéficiaires de l'OPAH. Il serait intéressant de développer ce principe pour les questions de précarité énergétique.

Didier CHEREL demande quelles sont les réactions de la CAPEB face aux pistes de rapprochement entre opérateurs sociaux et artisans évoquées par Audrey Le Marec.

François LEBLANC pense que l'information sur les secteurs programmés en OPAH doit être assurée vis-à-vis des entreprises si l'on souhaite qu'elles répondent aux demandes. Il est également clair que la vigilance est de mise en matière de droit de la concurrence, et que le public doit être mis en situation de décrypter les compétences des entreprises en fonction des labels, et autres signes de qualités.

Il est évident qu'un syndicat professionnel tel que la CAPEB ne peut pas indiquer lui-même quels sont les professionnels susceptibles d'intervenir chez les foyers précaires. Les démarches de signalement des artisans ne peuvent être fondées que sur ces démarches volontaires.

Daniel CERZUELLE estime qu'en cette matière l'approche technique d'un expert est insuffisante pour dégager des priorités (puisque les budgets sont la plupart du temps incomplets). Certains choix doivent prendre en compte les modes de vie des occupants. C'est pourquoi le PADES s'efforce de porter la notion de diagnostic thermique partagé. La famille, l'accompagnateur et le thermicien doivent échanger sur la nature des priorités, même si cela est parfois difficile à verbaliser pour les familles, qui sont tout de même les premières concernées. Le diagnostic purement technique est insuffisant dans le cas des publics très sociaux.

Valérie LOUBERSAC explique que l'autoréalisation accompagnée permet précisément de codéfinir les travaux avec les occupants, pour lesquels la question énergétique n'est pas toujours la priorité. L'action des associations spécialisées dans l'énergie est alors complémentaire de celle des animateurs spécialisés dans l'accompagnement à l'autoréalisation, qui porte le travail de médiation et qui n'ont vocation à être thermiciens, ce d'autant plus que dans la pratique réaliser des DPE complets n'est souvent pas utile. Il en va de même des compétences apportées par les artisans et des fournisseurs. Le fait de travailler en coopération permet de mutualiser les compétences en respectant le rôle de chacun.

Sandrine BURESI explique qu'elle se rend personnellement sur les chantiers avec le technicien et qu'elle assure l'interface avec les familles. Elle demande au technicien d'établir une liste complète des travaux, puis assure l'interface avec les travailleurs sociaux et l'artisan. Le diagnostic est réalisé avec les mêmes outils que ceux destinés aux foyers dont les revenus sont « normaux », et les travaux sont ensuite réalisés avec pragmatisme, mais avec un niveau d'exigence comparable à celui de toute intervention chez un particulier.

Didier CHEREL rappelle que tout DPE comporte des propositions, mêmes générales, de travaux. Mais, même en dehors des publics sociaux, les choix sont le fait du maître d'ouvrage, après qu'ait été réalisée, le cas échéant, une étude technico-économique. Tout plan d'action issu du diagnostic est donc, en principe, partagé, et tient forcément compte des priorités désignées par l'habitant. Cela prend une importance encore plus forte chez les publics sociaux. Ceci étant, l'Ademe considère en effet qu'un chaînon manque, de façon générale, dans l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Maurice MANCEAU rappelle à titre de comparaison que le contrôle technique automobile devenu obligatoire depuis 16 ans concerne tous les publics. Toutes les voitures sont contrôlées sur un certain nombre d'organes. Le mauvais état de certains (freins, etc.) entraînera

automatiquement une interdiction de circuler, quels que soient les revenus du propriétaire.

Contrairement aux travaux nécessaires à réaliser sur les automobiles, les travaux d'amélioration de l'habitat bénéficient de certaines aides permettant d'accéder à « un minimum ». Il est donc tout à fait nécessaire de réaliser un diagnostic complet avant de se concentrer sur les priorités réalisables en fonction des budgets. En matière d'habitabilité comme de sécurité automobile, il y a des choses sur lesquelles « on ne peut pas passer », même si tout ne pourra être réglé. Il faut absolument trouver les mécanismes permettant d'améliorer globalement la situation pour les foyers dans les situations les plus difficiles.

Didier CHEREL pense que le parallèle avec la sécurité automobile est limité. Les contrôles n'empêchent pas les véhicules les plus consommateurs de circuler, et la sécurité automobile prend en compte « la vie des autres » et non uniquement celle des occupants du véhicule. Enfin, il faut remarquer que la hausse des exigences en matière automobile a eu pour conséquence la multiplication du nombre de conducteurs roulant sans permis ni assurance ni contrôle technique, problème qui n'a, à ce jour, pas été réglé : il existe également une précarité automobile.

Maurice MANCEAU admet que la comparaison a ses limites. Mais l'état du parc automobile a été grandement amélioré par cette réglementation. Il serait tout de même intéressant d'utiliser le parallèle pour désigner des limites au-delà desquelles l'action devrait être incontournable.

Pascal LEMONNIER estime que la nécessité d'un diagnostic complet permet d'établir des objectifs ainsi qu'une liste exhaustive de travaux à hiérarchiser dans le temps. On peut considérer qu'il est d'autant plus important d'aller loin dans les travaux que la précarité est grande, car les investissements doivent avoir une réelle efficacité économique à terme.

Le diagnostic technique doit être très fin, car, comme cela a été souligné, réaliser des travaux conduit parfois à ouvrir à des ménages la possibilité de consommer. Il faut donc que cette consommation corresponde aux capacités des ménages, ce d'autant plus que la consommation d'énergie doit de toute façon être maîtrisée en raison de la lutte contre les émissions de GES, à laquelle les objectifs sociaux ne peuvent être opposés. Le diagnostic énergétique est donc crucial pour les ménages précaires.

André REGEF propose un autre parallèle : il est impossible en Angleterre de louer un logement sans mettre à niveau l'installation électrique. Des réglementations de ce type pourraient fort bien être nécessaires pour atteindre les objectifs en matière thermique, puisque seuls 150 000 logements sont actuellement rénovés. Le facteur 4 ne pourrait être atteint qu'en 100 ans à ce rythme.

Maurice MANCEAU imagine mal comment échapper à ce type de contrainte.

LE ROLE DE LA DISTRIBUTION ET LE SUJET DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Maurice MANCEAU rappelle que les finalités de Point P, appartenant au groupe St Gobain, sont essentiellement commerciales. L'entreprise fabrique également des matériaux. Elle est donc éloignée des missions de lutte de précarité énergétique. Mais, de fait, Energissime a montré que les distributeurs constituent le nœud où se retrouvent industriels, artisans et maîtres d'ouvrage des secteurs privés et publics. Leur rôle potentiel est donc fort.

Par ailleurs, Point P avait mis en place avant son rachat par St-Gobain une fondation d'entreprise qui lançait des appels à projets et participait ainsi, via la Fondation de France, à des « bonnes œuvres ». Cette fondation ne fonctionne plus, et St Gobain a de son côté programmé la mise sur pied d'une fondation pour l'ensemble du groupe.

Le négoce des matériaux de construction compte en France 6600 points de vente pour professionnels et 2100 grandes surfaces de bricolage destinées aux particuliers, généralistes (Castorama, Leroy Merlin, Bricorama, etc.) ou spécialisées (Lapeyre, par exemple). Ces grandes surfaces se trouvent essentiellement en zone urbaine.

Les 1700 implantations de Point P sont très présentes, notamment en zone rurale et semi-urbaine, mais aussi urbaine. Les relations avec les artisans diffèrent beaucoup selon les zones. La « plateforme du bâtiment » est à Paris réservée aux professionnels qui bénéficient de cassettes de formation, car la main d'œuvre y est moins qualifiée qu'en zone rurale, où les artisans sont beaucoup plus spécialisés.

La nature de cette relation est déterminante pour définir le type d'aide que l'entreprise peut apporter. En zone rurale, un projet d'opération mené par le Ministère de l'Agriculture au sujet des bâtiments sans confort (absence d'eau courante, de chauffage, d'isolation, etc.) a été l'occasion de se rendre compte que le distributeur était très bien situé en tant que point de référence, étant le seul acteur du territoire où se retrouvent artisans et maîtres d'ouvrage. Il est également plus facile aux publics précaires d'y accéder qu'en ville et de mettre sur pied des opérations en lien avec les associations, les artisans et les industriels.

Il est possible d'obtenir des matériaux déclassés par les industriels pour favoriser à moindre coût la formation des personnels, et d'imaginer construire des formations regroupant travailleurs sociaux, artisans et industriels, qui permettront aux premiers d'acquérir une culture technique minimale leur permettant d'entrer en médiation avec les publics en difficulté sur ces questions. Ces formations peuvent trouver leur place dans les agences Point P.

Point P peut également intervenir au titre de relais des actions associatives telles que celles de H&D, par exemple, en matière d'autoréhabilitation, également avec le souci d'éviter les dérives que peuvent craindre les bailleurs de fonds sociaux en travaillant en lien avec les travailleurs sociaux.

Il existe ainsi de nombreuses pistes qui peuvent contribuer (quelle que soit l'enseigne) à l'action commune. Mais dans tous les cas, les programmes doivent être montés au niveau départemental pour éviter de construire des « usines à gaz » et pour adapter l'action aux contextes. Quelques programmes expérimentaux pourraient être mis en place rapidement. Le rôle des distributeurs peut être important au sein d'une action coordonnée, tout comme celui des artisans. Point P est prêt à s'investir rapidement dans des premières actions.

Dominique VOLLANT, Lafarge, explique que les industriels travaillent dans une logique de respect de la filière, qui impose des contraintes de qualité de plus en plus fortes. Des tuiles sont ainsi écartées de la vente et mises au pilon en raison d'un écart de teinte. Or, il est certain que nombreuses personnes nécessiteuses seraient très heureuses de pouvoir les utiliser.

Par le passé, il existait au Thoronet une association de réinsertion par le travail qui se fournissait en matériaux par ce moyen, sans que cela ne nuise à la profession puisque les bénéficiaires n'étaient pas solvables. Ce type de système pourrait être remis en service, avec les garanties qui s'imposent afin d'éviter les abus qui, malheureusement, étaient survenus. Il est très probable que des matériaux non vendables puissent être dégagés des filières de fabrication du groupe. Cette question sera étudiée de près.

Valérie LOUBERSSAC explique que les Compagnons ont déjà bénéficié de dons de matériels électriques utilisables par ce genre de mécanisme.

LA QUESTION ENERGETIQUE DANS LA REFLEXION DE LA CAPEB

François LEBLANC rappelle que la CAPEB a énoncé lors du Grenelle de l'Environnement un certain nombre de principes. Il a tout d'abord été jugé nécessaire de dynamiser la demande afin de permettre au grand public de faire le choix de la performance énergétique, en donnant aux professionnels la possibilité de répondre de façon plus compétente à cette demande et en mettant en place les dispositifs financiers clairs, précis et lisibles, tels que des prêts à taux zéro pour travaux, qui ont été demandés lors du Grenelle.

Les difficultés techniques ne sont pas insurmontables. Il est jugé nécessaire de concevoir un instrument de mesure de la performance thermique fiable et utilisable pour tous les types de bâtiments. Les services techniques de la CAPEB relèvent en effet des différences sur les mesures, notamment dans le bâti ancien. Or il est indispensable de parler un langage commun, en particulier afin de concevoir des produits répondant aux réglementations. Le parallèle avec les procédures normalisées de mesure des consommations de carburant pour les automobiles fournit un modèle intéressant à cet égard.

La promotion de la mixité énergétique, en favorisant les énergies renouvelables, semble indispensable pour ne pas enfermer les ménages dans un approvisionnement mono-énergie. Elle concerne notamment la production d'eau chaude, même si des surcoûts d'investissement sont à prévoir au départ.

La compétence énergétique rend indispensable la création d'une marque nationale commune aux professionnels. Un contrôle de la performance après travaux par un tiers finira par s'avérer indispensable, tout comme la capacité à définir des offres globales du point de vue technique et du point de vue du service. La CAPEB y travaille, sachant que le défi majeur sera celui de la formation. Il faut souligner que la qualité énergétique des logements, au-delà de l'habitabilité, permet de préserver la qualité du bâti, ce qui ne doit pas être négligé.

La précarité énergétique n'est pas en tant que telle une priorité pour la CAPEB, qui l'aborde sous l'angle des personnes en situation d'incapacité de payer leurs travaux. Seule leur solvabilisation permettra de résoudre le problème, ce qui remet l'accent sur la question du financement. Les artisans pourront alors considérer la précarité énergétique comme un marché, et s'y investir. C'est pour cela que la capacité à financer les opérations et à sécuriser les dispositifs est jugée primordiale par les artisans.

Les artisans perçoivent ce marché comme compliqué en raison des retards de paiement, des demandes de subvention, etc. Il est suggéré pour faciliter les actions d'assurer le paiement direct de la prestation avec l'accord du maître d'ouvrage, comme cela a été évoqué, en respectant le délai de paiement ordinaire de trente jours.

La question des avances sur travaux est également posée puisque celles-ci ne peuvent être payées ni par les bénéficiaires, ni au moyen des subventions versées a posteriori. L'engagement d'un financeur est une piste évoquée, tout comme le recours au microcrédit, ou le décalage du paiement des matériaux au fournisseur. Au vu des difficultés de montage des dossiers, il semble que l'étalement des travaux dans le temps puisse également être une réponse envisageable, complexe, certes, mais ne pouvant être écartée d'emblée. Les artisans sont à la disposition des partenaires pour travailler sur la question de la précarité énergétique au niveau national comme dans les départements.

Didier CHEREL estime qu'il est intéressant d'avoir pointé les problèmes, et notamment le frein que représente la question du financement des opérations. Mais il faudrait savoir si les artisans seraient prêts à traiter ce marché de façon différente si ces freins étaient levés.

François LEBLANC transmettra cette question eux élus.

Audrey LE MAREC indique que la question de la planification des travaux a été préconisée lors du Grenelle, notamment en ce qui concerne les copropriétés et les personnes morales foncières, et semble à terme à la fois nécessaire et réalisable.

PROJETS DE FONDATION « LES TRAVAUX DU CŒUR »

Audrey LE MAREC indique que le projet visant à étudier les conditions de faisabilité d'une fondation du type « Les Travaux du Cœur » a été déposé lors de l'appel à projets sur la réduction des projets énergétiques lancé par l'ANAH, l'Ademe et le PUCA. Ce projet, qui a été retenu comme lauréat par le jury, est porté par H&D, et soutenu par le GEFOSAT au titre de son expertise sur les travaux de première nécessité acquise dans le cadre des FATMEE, mais également le SERFI, organisme spécialisé dans les domaines du mécénat et du bénévolat, qui apportera son expérience en ces domaines.

La fondation ferait appel au mécénat des entreprises du secteur du bâtiment et de l'énergie : industriels, distributeurs de matériaux et fournisseurs d'énergie. Les fonds récoltés serviraient à financer des travaux de première nécessité dans les logements dont les foyers sont en situation de précarité énergétique.

Les ménages pourraient lever tout un ensemble de freins financiers identifiés ce jour, tout en évitant l'accroissement de l'endettement. Les acteurs locaux (collectivités, travailleurs sociaux, associations) pourraient utiliser ces fonds pour boucler des projets en souffrance en raison du fait, notamment, que le cumul des aides publiques ne peut dépasser 80% du montant à engager. Le financement complémentaire apporté par la fondation aurait donc un impact très important.

Un mode opératoire permettrait de décider des priorités de l'affectation des fonds, en lien fort avec les acteurs locaux. Les fonds permettraient également de lever les réticences des artisans en apportant des garanties de paiement. La fondation pourrait également intervenir afin de former les bénévoles associatifs, voire les « travailleurs du dimanche », les retraités du bâtiment, etc., afin de renforcer la capacité générale d'intervention.

Les mécènes seront financièrement sollicités par la fondation. Leur participation les valorisera en montrant qu'ils peuvent contribuer à assumer leurs responsabilités sociales par ce moyen. Le projet devrait évoluer pendant trois ans avant que la fondation ne puisse voir le jour, compte tenu des délais nécessaires à la création des modes opératoires, et à l'étude des dispositions sociales et fiscales spécifiques.

DEBAT-PROPOSITIONS

Alexandre DOHY indique que la banque Solfea finance principalement les travaux d'amélioration de l'habitat, notamment en matière d'efficacité énergétique, principalement via la filière des artisans.

L'absence de priorisation, du moins lors des premiers travaux, apparaît bien comme un frein. Il est effectivement pertinent de commencer par réaliser les travaux d'isolation avant de changer les chaudières (dont les coûts moyens sont du reste passés de 4000 à 7000 euros au gré des évolutions techniques). Les plombiers se sont donc familiarisés avec les options de financement pour éviter de courir eux-mêmes les risques. D'autres professions peuvent donc s'y habituer.

Les problèmes de financement de la filière sont réels, notamment pour les interventions en faveur de l'efficacité thermique. Malgré le fait que des prêts à taux zéro aient été mis en place grâce au concours de GDF et des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, et que des formules à EPEE - Atelier du 5 décembre 2007

très faibles mensualités sont proposées, les résultats sont très faibles. Cela pointe le fait que la communication doit être très efficace et impliquer tous les acteurs concernés : Ademe, PIE, collectivités, etc.

Les freins techniques ne sont pas à négliger. Il est difficile d'atteindre partout les performances demandées par les Régions, et la certification de la performance thermique des matériaux doit être contrôlée avant d'accorder les fonds. Solfea est atypique de ce point de vue, puisque la banque se plonge dans les devis et factures, qu'elle contrôle, afin de s'assurer du retour sur investissement.

Concernant la recherche des personnes ayant le plus besoin d'une amélioration de la performance thermique, des relevés thermographiques ont été utilisés à Reims et à Troyes. Les occupants des maisons les moins bien isolés sont ensuite démarchés à domicile, et des solutions sont proposées avec l'ANAH, les collectivités et la CAPEB pour apporter des solutions globales comprenant un financement construit par Solfea.

Didier CHEREL demande si les deux grands groupes ici représentés seraient disposés à s'associer au projet de fondation « Les travaux du cœur », ou si chaque groupe préfère s'en tenir à son action voire à sa fondation propre.

Dominique VOLLANT ne peut répondre à une question sur une éventuelle fondation Lafarge. Il est certain en revanche que les actions évoquées plus haut trouveraient plus aisément leurs places dans le cadre d'une fondation, qui comporte des éléments de motivations forts pour un industriel.

Maurice MANCEAU ignore si le groupe St Gobain sera disposé à financer cette fondation alors que le projet de fondation du groupe est près d'aboutir, mais posera la question et devrait obtenir une réponse assez rapide.

Didier CHEREL admet que le cadre du projet demeure général. Mais de nombreux acteurs contactés, y compris les banques spécialisées dans l'action associative, craignent le caractère diffus du marché de la précarité énergétique. Le portage par des organismes locaux apporte donc une garantie appréciée par tous. Ce rôle devrait donc faire partie intégrante des objectifs de l'initiative de la fondation.

Michel LAVIALE rappelle que les prêts à taux zéro existent déjà et qu'ils sont soumis, très logiquement, à des conditions de ressource. Cela correspond à leur vocation sociale. Appliqués à l'action énergétique, ceux-ci pourraient être réservés, comme c'est le cas en Allemagne, aux travaux permettant de faire franchir plusieurs classes aux logements. Le débat sur les modalités de financement reste ouvert, et l'ingénierie financière nécessaire ne posera aucun problème technique une fois que les marchés, les objectifs et les publics auront été définis clairement.

La nécessité de raisonner en filière selon un processus partagé et bien défini, comme cela a été souligné, semble être le point à retenir. Cela est valable pour les personnes ayant accès au crédit, comme pour les autres. C'est pourquoi il a été proposé, avec le GEFOSAT de développer le micro-crédit social à vocation énergétique afin de compléter les subventions et crédits d'impôt et/ou de permettre de payer les artisans dans des conditions normales.

Ceci étant, il ne faut pas se cacher les difficultés inhérentes au fait que les personnes dont il est question sont souvent exclues du système bancaire ou qu'elles ne s'adresseront pas à leur banque pour financer leurs travaux, même si les produits spécifiques existent. Il est alors apparu que les FATMEE mis en œuvre dans les départements étaient le lieu où le banquier pourrait intervenir en complément de ce qui existe déjà.

Didier CHEREL clôt les travaux et indique d'ores et déjà la tenue, le 27 février, à Paris, d'un

colloque sur le rôle des Conseils généraux en matière de précarité énergétique, à l'initiative de l'Ademe, d'Amorce et de l'Assemblée des départements de France. Le troisième atelier du programme EPEE, consacré au logement social, aura lieu la première semaine de février dans les locaux de l'Union Sociale de l'Habitat, à Paris.

Les documents relatifs au programme EPEE sont disponibles en langue anglaise sur le site www.precarite-energetique.org. Le site de l'Ademe comporte également de nombreuses informations au sujet de la précarité énergétique. Enfin, les actes du présent atelier seront envoyés à tous les participants.

La séance est levée.